



Les fonds sociaux

publié le 26/09/2022 - mis à jour le 14/10/2022

Les fonds sociaux ont pour vocation de répondre aux besoins élémentaires et essentiels de l'élève pour assurer une scolarité sereine et sans rupture. Ils sont destinés à faire face à des situations difficiles ponctuelles pour couvrir les dépenses liées à la vie scolaire, la scolarité, la restauration...

Chaque famille désirant demander à bénéficier du fonds social doit retirer un dossier auprès de la gestionnaire (ou son secrétariat) auprès de l'assistante sociale du collège ou en pièce jointe ci-dessous.

Une fois complétée, vous devrez le déposer au secrétariat de gestion.

Vous rencontrez des difficultés financières ? Les fonds sociaux peuvent vous aider, n'hésitez pas à en faire la demande.

Document joint

 [demande_fs_pdf_remplissable](#) (PDF de 2.7 Mo)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**